

FORMATION DES MEMBRES DU C.S.E. COMITE SOCIAL ECONOMIQUE ENTREPRISE DE 50 SALARIES ET PLUS



Avec notre partenaire habilité

Le contexte

L'ordonnance du 22 septembre 2017 définit les missions du CSE en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Ses attributions restent très proches de celles du CHSCT. Par contre, le fonctionnement de l'instance connaît des changements significatifs.

L'instauration du CSE peut constituer une opportunité de co-production d'outils de diagnostic et de prévention par la Direction et les Représentants du Personnel. Aussi, cette formation très pratique s'attache-t-elle à **donner une compétence réelle en matière d'analyse de situations de travail et de maîtrise d'outils sécurité.**

Les objectifs de la formation

- ✗ Répondre à l'obligation légale de former les membres du CSE
- ✗ Donner aux membres du CSE les connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leurs attributions réglementaires et conventionnelles
- ✗ Permettre aux membres du CSE de contribuer efficacement à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise.

Public : 2 à 12 membres du CSE

Prérequis : Aucun

Le lieu :

Dans l'entreprise (intra-entreprise) avec l'accès aux lieux de production pendant la formation

Durée : 3 jours (21 heures)

Tarif : voir devis ci-joint

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session.

Les objectifs pédagogiques

- ✗ Appréhender les enjeux de la prévention et son contexte juridique. Comprendre qu'il existe une solidarité d'intérêts entre les acteurs de l'entreprise en matière de sécurité.
- ✗ Connaître les règles de fonctionnement et les moyens du CSE
- ✗ Connaître les missions du CSE en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Etre capable de :

- ✗ Exercer le rôle dévolu aux représentants du personnel dans l'exercice du droit d'alerte et de retrait
- ✗ Analyser un accident
- ✗ Mettre en œuvre les outils de la prévention a priori utilisés dans l'entreprise et de se faire une opinion sur la pertinence de ces outils ou de l'utilisation qui en est faite
- ✗ Contribuer au bon fonctionnement du système de management de la sécurité

Les outils pédagogiques

Les documents à fournir par l'entreprise :

- ✗ Dernier bilan annuel
- ✗ Dernier programme annuel de prévention des risques
- ✗ 4 derniers comptes rendus de réunion CHSCT (réunions sur une année) ou les 4 derniers comptes rendus des réunions du CSE consacrés aux questions d'hygiène et sécurité ou si ces thèmes sont abordés au cours de toutes les réunions, les comptes rendus de réunion mensuelles du CSE sur 6 mois.
- ✗ 2 comptes rendus d'accident (les analyses ou à défaut d'analyse les déclarations – choisir des accidents ayant eu lieu dans les locaux de l'établissement plutôt que des accidents routiers ou sur chantier).
- ✗ Document Unique
- ✗ Les éventuelles formations, enquêtes, démarches, outils qui ont été réalisés en relation avec les problématiques hygiène sécurité suivantes : le harcèlement, le risque routier, les TMS, l'ergonomie des postes de bureau, les risques psychosociaux et/ou le stress

NB : l'intervenant est soumis à une obligation de confidentialité.

Autres outils :

- ✗ Cours PowerPoint avec vidéo projection
- ✗ Extraits du droit du travail, des normes, des recommandations Cnam TS ...
- ✗ Films pédagogiques et outils d'analyse de l'INRS
- ✗ Etc.

Les méthodes pédagogiques

- ✗ Enseignement théorique
- ✗ Discussions
- ✗ Exercices en groupes sur des supports pédagogiques ou sur les documents de l'entreprise
- ✗ Exercices sur le terrain lorsque les conditions sont réunies : Interview des salariées, Enquête sur un accident, Soins ou incident, Réalisation d'une inspection

Evaluations

- Une évaluation formative est réalisée par le formateur tout au long de la session

- Une évaluation écrite à chaud est réalisée par chaque stagiaire en fin de formation : questionnaire qui concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.

- Une évaluation à froid (questionnaire écrit) est proposée au responsable du projet après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.

